## I. Introduction

Au cours de l'exercice 1994-1995, on a vu se produire un certain nombre de changements importants, susceptibles d'avoir des répercussions considérables sur les communautés minoritaires de langue officielle. Parmi ces changements, l'un des principaux fait suite à une annonce faite par le ministre du Patrimoine canadien, en août 1994, à Moncton, durant le Congrès mondial acadien, au sujet d'une importante initiative qu'allait prendre le gouvernement, visant à promouvoir la participation de tous les ministères et organismes fédéraux au développement de ces communautés, comme cela est prévu dans la Loi sur les langues officielles. Les communautés estimaient essentielle l'adoption d'une approche concertée à cet égard, et cette initiative visant la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la Loi est maintenant en cours. On trouvera des précisions à ce sujet dans la section II, sous le titre «Dossier spécial : Concertation interministérielle». Le résumé des plans d'action soumis par les principaux ministères et organismes fédéraux pour la mise en oeuvre de l'article 41 se trouve dans le Supplément au rapport annuel.

La gestion scolaire a toujours été une priorité pour les minorités de langue officielle, ce qui a incité le gouvernement fédéral à exclure des compressions budgétaires prévues la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français, afin de manifester qu'il entend appuyer ce que les communautés visées considèrent important pour leur développement. Un aperçu sommaire, par province et par territoire, de ce qui a été accompli durant l'année dans le dossier de la gestion scolaire, est présenté sous le titre «Dossiers principaux» dans la section III.

Les efforts du ministère du Patrimoine canadien pour établir un nouveau cadre de collaboration avec les communautés minoritaires en vue d'une utilisation plus efficace des ressources fédérales (ce qu'on a appelé «exercice de repositionnement») ont entraîné des progrès remarquables dans les relations du Ministère avec les groupes minoritaires. On trouvera dans la section III, sous le titre «Dossiers principaux», une information détaillée sur ce dossier clé.

Le rapport annuel 1994-1995 prend une allure nouvelle, avec l'accent mis sur les trois dossiers clés énoncés ci-dessus. Un trajet considérable a aussi été parcouru cette année dans le domaine de la promotion de nos deux langues officielles. Par une série d'activités, allant de la production de publications et d'autre matériel de promotion jusqu'à la participation à des projets nationaux et internationaux, le Ministère s'est employé à faire valoir les avantages du fait de vivre dans un pays bilingue. Les principales activités promotionnelles qui ont eu lieu, au plan national et dans les régions, sont décrites dans la section IV, sous le titre «Faits saillants».

Afin de communiquer au lecteur les plus récents développements sur les sujets traités, nous avons inséré des encadrés contenant de l'information sur certaines activités qui ont eu lieu depuis le 31 mars 1995 et ne se situent donc pas dans la période couverte par le rapport.

L'information touchant la collaboration fédérale-provinciale/territoriale (pour ce qui a trait à l'enseignement et aux services), ainsi que la promotion et le développement des communautés se trouve dans la section IV sous le titre «Sur la scène régionale», alors qu'on trouvera dans la section V sous la rubrique «Activités d'appui stratégique» de brefs aperçus touchant des sujets comme la conférence sur Les langues officielles et l'économie : nouvelles perspectives canadiennes. On trouvera en annexe, sous la rubrique «Données budgétaires», des tableaux indiquant les contributions fédérales faites dans chacune des provinces et chacun des territoires, pour l'enseignement et pour les services dans les langues officielles.